

Compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal

Séance du jeudi 29 novembre 2018

Le Conseil municipal approuve le procès-verbal de la dernière séance du 12/11/2018.

1. Avenant à la convention de service commun d'instruction des autorisations des droits du sol pour la prise en charge des autorisations de travaux pour les établissements recevant du public

Rapporteur : Lambertin Georgia

En 2015, la CoVe et ses communes membres avaient décidé de créer et d'adhérer à un service commun d'instruction des autorisations des droits du sol pour lesquelles l'Etat s'était désengagé (permis de construire ou d'aménager, déclarations préalables et certificats d'urbanisme).

Depuis le début de cette année, l'Etat s'est également désengagé de l'instruction des autorisations de travaux permettant de garantir l'accessibilité aux publics à mobilité réduite des établissements recevant du public (ERP). Or, la demande d'autorisation de construire, d'aménager ou de créer un ERP est obligatoire pour toute construction, création, aménagement ou modification d'ERP.

Considérant qu'il est opportun d'étendre les activités du service intercommunal d'autorisation des droits du sol afin de faire face au retrait de la Direction Départementale des Territoires et à cet effet, d'approuver le projet d'avenant à la convention et la fiche d'impact annexés,

Le Conseil municipal **DECIDE D'APPROUVER** le projet d'avenant à la convention de service commun d'instruction afin de permettre l'instruction des autorisations de travaux en vue d'assurer la conformité des constructions avec les obligations d'accessibilité aux personnes à mobilité réduite, ainsi que la fiche d'impact annexés, **D'AUTORISER** le Maire à signer ledit avenant, et tous actes s'y affèrent.

2. CoVe - Rapport sur le prix et la qualité du service gestion des déchets 2017

Il est présenté le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets 2017 établi par la CoVe conformément à l'article 3 du décret 95-635 du 06/05/1995. Ce rapport annuel fait état du territoire, du fonctionnement du service, des ordures ménagères résiduelles, des recyclables, des actions de communication, des déchetteries, la composterie, les actions de prévention, les projets 2015 et les indicateurs financiers.

Le Conseil Municipal **PREND ACTE** sans vote de la présentation du rapport annuel 2017 sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets, **PRECISE** que ce rapport est mis à la disposition du public, au secrétariat, aux heures d'ouverture au public.

3. CoVe - Rapport d'activité 2017

La Communauté d'agglomération Ventoux-Comtat Venaissin CoVe a transmis son rapport d'activité 2017. Il est un véritable outil de communication qui retrace une année de services quotidiens apportés aux habitants de la commune et de projets engagés sur le territoire.

Il met en perspective les actions portées par l'intercommunalité par objectifs :

- Des hommes au service du territoire
- Construire un espace de solidarité
- Rendre le territoire attractif
- Animer le territoire et former les citoyens de demain

- Améliorer la qualité de vie et préparer le territoire pour l'avenir.

Le Conseil municipal **PREND ACTE**, sans vote, de la présentation du rapport d'activité 2017 de la CoVe, **PRECISE** que ce rapport est mis à la disposition du public, au secrétariat, aux heures d'ouverture au public.

4. Approbation du marché pour les travaux de restauration du Baptistère et des façades de l'église

La question est reportée.

5. Approbation du règlement de l'accueil périscolaire

Il est proposé d'adopter le règlement du service périscolaire joint à la présente délibération pour l'année scolaire 2018/2019. Le règlement a été changé du fait de la modification de l'entrée de l'école.

Le Conseil Municipal **ADOpte** le règlement joint à la présente délibération, **DIT** que ce règlement sera applicable pour l'année scolaire 2018/2019.

6. Projet de création d'une nouvelle voie au Chemin des Combettes - Demande de subvention

Afin de désenclaver les quartiers résidentiels des Espuy et Escombau et ainsi sécuriser ces lieux, il apparaît primordial pour la Commune et ses habitants de créer une nouvelle voie à double sens au chemin des Combettes.

Ce projet s'inscrit dans le développement d'infrastructures en faveur de la mobilité. Cet équipement améliorera la sécurité des usagers avec création de stationnements. La Commune a fait établir des documents d'arpentage pour l'achat des terrains et une étude de projet a été faite par le Conseil départemental dans le cadre de la DACCT.

Les travaux s'élèverait à 168 000€ ht soit 201 600€ ttc auxquels il convient d'ajouter les frais d'acquisitions des terrains, les frais d'études et honoraires divers soit une estimation de 250 000€ ht.

Le Conseil municipal **APPROUVE** le projet de création d'une voie à deux sens au chemin des Combettes dont la dépense de l'opération est estimée à 250 000€ ht, **SOLLICITE** une subvention auprès de l'état dans le cadre de la DETR 2019 et du Conseil Régional dans le cadre du FRAT 2019.

Questions diverses

- Madame Plancher donne un compte-rendu du Congrès de maires de France qui a eu lieu à Paris du 20 au 22 novembre 2018. Monsieur de Cabissole était également présent.
- Madame Plancher présente le rapport de l'association Les Plus Beaux Villages de France sur l'organisation de la 1ere nuit romantique.
- Monsieur Bézert informe le Conseil de l'avancée du projet de remise aux côtes du parking du Caucadis en face de l'école.
- Monsieur le maire fait le point sur les travaux des propriétaires privés au-dessus du Chemin du Sengle. Après la réunion de fin de chantier ainsi qu'un nettoyage de la chaussée et des bas-côtés, le chemin pourra être ouvert.
- Monsieur Ferraro donne le détail des travaux et aménagements qui ont été fait à l'épicerie, à la boulangerie et à la mairie dans le cadre de l'accessibilité PMR.
- Monsieur Caron de Fromentel fait un compte-rendu de la commission développement durable de la CoVe.

Compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal

Séance du jeudi 29 novembre 2018

Le Conseil municipal approuve le procès-verbal de la dernière séance du 12/11/2018.

1. Avenant à la convention de service commun d'instruction des autorisations des droits du sol pour la prise en charge des autorisations de travaux pour les établissements recevant du public

Rapporteur : Lambertin Georgia

En 2015, la CoVe et ses communes membres avaient décidé de créer et d'adhérer à un service commun d'instruction des autorisations des droits du sol pour lesquelles l'Etat s'était désengagé (permis de construire ou d'aménager, déclarations préalables et certificats d'urbanisme).

Depuis le début de cette année, l'Etat s'est également désengagé de l'instruction des autorisations de travaux permettant de garantir l'accessibilité aux publics à mobilité réduite des établissements recevant du public (ERP). Or, la demande d'autorisation de construire, d'aménager ou de créer un ERP est obligatoire pour toute construction, création, aménagement ou modification d'ERP.

Considérant qu'il est opportun d'étendre les activités du service intercommunal d'autorisation des droits du sol afin de faire face au retrait de la Direction Départementale des Territoires et à cet effet, d'approuver le projet d'avenant à la convention et la fiche d'impact annexés,

Le Conseil municipal **DECIDE D'APPROUVER** le projet d'avenant à la convention de service commun d'instruction afin de permettre l'instruction des autorisations de travaux en vue d'assurer la conformité des constructions avec les obligations d'accessibilité aux personnes à mobilité réduite, ainsi que la fiche d'impact annexés, **D'AUTORISER** le Maire à signer ledit avenant, et tous actes s'y affèrent.

2. CoVe - Rapport sur le prix et la qualité du service gestion des déchets 2017

Il est présenté le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets 2017 établi par la CoVe conformément à l'article 3 du décret 95-635 du 06/05/1995. Ce rapport annuel fait état du territoire, du fonctionnement du service, des ordures ménagères résiduelles, des recyclables, des actions de communication, des déchetteries, la composterie, les actions de prévention, les projets 2015 et les indicateurs financiers.

Le Conseil Municipal **PREND ACTE** sans vote de la présentation du rapport annuel 2017 sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets, **PRECISE** que ce rapport est mis à la disposition du public, au secrétariat, aux heures d'ouverture au public.

3. CoVe - Rapport d'activité 2017

La Communauté d'agglomération Ventoux-Comtat Venaissin CoVe a transmis son rapport d'activité 2017. Il est un véritable outil de communication qui retrace une année de services quotidiens apportés aux habitants de la commune et de projets engagés sur le territoire.

Il met en perspective les actions portées par l'intercommunalité par objectifs :

- Des hommes au service du territoire
- Construire un espace de solidarité
- Rendre le territoire attractif
- Animer le territoire et former les citoyens de demain

- Améliorer la qualité de vie et préparer le territoire pour l'avenir.

Le Conseil municipal **PREND ACTE**, sans vote, de la présentation du rapport d'activité 2017 de la CoVe, **PRECISE** que ce rapport est mis à la disposition du public, au secrétariat, aux heures d'ouverture au public.

4. Approbation du marché pour les travaux de restauration du Baptistère et des façades de l'église

La question est reportée.

5. Approbation du règlement de l'accueil périscolaire

Il est proposé d'adopter le règlement du service périscolaire joint à la présente délibération pour l'année scolaire 2018/2019. Le règlement a été changé du fait de la modification de l'entrée de l'école.

Le Conseil Municipal **ADOpte** le règlement joint à la présente délibération, **DIT** que ce règlement sera applicable pour l'année scolaire 2018/2019.

6. Projet de création d'une nouvelle voie au Chemin des Combettes - Demande de subvention

Afin de désenclaver les quartiers résidentiels des Espuy et Escombau et ainsi sécuriser ces lieux, il apparaît primordial pour la Commune et ses habitants de créer une nouvelle voie à double sens au chemin des Combettes.

Ce projet s'inscrit dans le développement d'infrastructures en faveur de la mobilité. Cet équipement améliorera la sécurité des usagers avec création de stationnements. La Commune a fait établir des documents d'arpentage pour l'achat des terrains et une étude de projet a été faite par le Conseil départemental dans le cadre de la DACCT.

Les travaux s'élèverait à 168 000€ ht soit 201 600€ ttc auxquels il convient d'ajouter les frais d'acquisitions des terrains, les frais d'études et honoraires divers soit une estimation de 250 000€ ht.

Le Conseil municipal **APPROUVE** le projet de création d'une voie à deux sens au chemin des Combettes dont la dépense de l'opération est estimée à 250 000€ ht, **SOLLICITE** une subvention auprès de l'état dans le cadre de la DETR 2019 et du Conseil Régional dans le cadre du FRAT 2019.

Questions diverses

- Madame Plancher donne un compte-rendu du Congrès de maires de France qui a eu lieu à Paris du 20 au 22 novembre 2018. Monsieur de Cabissole était également présent.
- Madame Plancher présente le rapport de l'association Les Plus Beaux Villages de France sur l'organisation de la 1ere nuit romantique.
- Monsieur Bézert informe le Conseil de l'avancée du projet de remise aux côtes du parking du Caucadis en face de l'école.
- Monsieur le maire fait le point sur les travaux des propriétaires privés au-dessus du Chemin du Sengle. Après la réunion de fin de chantier ainsi qu'un nettoyage de la chaussée et des bas-côtés, le chemin pourra être ouvert.
- Monsieur Ferraro donne le détail des travaux et aménagements qui ont été fait à l'épicerie, à la boulangerie et à la mairie dans le cadre de l'accessibilité PMR.
- Monsieur Caron de Fromentel fait un compte-rendu de la commission développement durable de la CoVe.

Compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal

Séance du jeudi 29 novembre 2018

Le Conseil municipal approuve le procès-verbal de la dernière séance du 12/11/2018.

1. Avenant à la convention de service commun d'instruction des autorisations des droits du sol pour la prise en charge des autorisations de travaux pour les établissements recevant du public

Rapporteur : Lambertin Georgia

En 2015, la CoVe et ses communes membres avaient décidé de créer et d'adhérer à un service commun d'instruction des autorisations des droits du sol pour lesquelles l'Etat s'était désengagé (permis de construire ou d'aménager, déclarations préalables et certificats d'urbanisme).

Depuis le début de cette année, l'Etat s'est également désengagé de l'instruction des autorisations de travaux permettant de garantir l'accessibilité aux publics à mobilité réduite des établissements recevant du public (ERP). Or, la demande d'autorisation de construire, d'aménager ou de créer un ERP est obligatoire pour toute construction, création, aménagement ou modification d'ERP.

Considérant qu'il est opportun d'étendre les activités du service intercommunal d'autorisation des droits du sol afin de faire face au retrait de la Direction Départementale des Territoires et à cet effet, d'approuver le projet d'avenant à la convention et la fiche d'impact annexés,

Le Conseil municipal **DECIDE D'APPROUVER** le projet d'avenant à la convention de service commun d'instruction afin de permettre l'instruction des autorisations de travaux en vue d'assurer la conformité des constructions avec les obligations d'accessibilité aux personnes à mobilité réduite, ainsi que la fiche d'impact annexés, **D'AUTORISER** le Maire à signer ledit avenant, et tous actes s'y afférent.

2. CoVe - Rapport sur le prix et la qualité du service gestion des déchets 2017

Il est présenté le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets 2017 établi par la CoVe conformément à l'article 3 du décret 95-635 du 06/05/1995. Ce rapport annuel fait état du territoire, du fonctionnement du service, des ordures ménagères résiduelles, des recyclables, des actions de communication, des déchetteries, la composterie, les actions de prévention, les projets 2015 et les indicateurs financiers.

Le Conseil Municipal **PREND ACTE** sans vote de la présentation du rapport annuel 2017 sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets, **PRECISE** que ce rapport est mis à la disposition du public, au secrétariat, aux heures d'ouverture au public.

3. CoVe - Rapport d'activité 2017

La Communauté d'agglomération Ventoux-Comtat Venaissin CoVe a transmis son rapport d'activité 2017. Il est un véritable outil de communication qui retrace une année de services quotidiens apportés aux habitants de la commune et de projets engagés sur le territoire.

Il met en perspective les actions portées par l'intercommunalité par objectifs :

- Des hommes au service du territoire
- Construire un espace de solidarité
- Rendre le territoire attractif
- Animer le territoire et former les citoyens de demain

- Améliorer la qualité de vie et préparer le territoire pour l'avenir.

Le Conseil municipal **PREND ACTE**, sans vote, de la présentation du rapport d'activité 2017 de la CoVe, **PRECISE** que ce rapport est mis à la disposition du public, au secrétariat, aux heures d'ouverture au public.

4. Approbation du marché pour les travaux de restauration du Baptistère et des façades de l'église

La question est reportée.

5. Approbation du règlement de l'accueil périscolaire

Il est proposé d'adopter le règlement du service périscolaire joint à la présente délibération pour l'année scolaire 2018/2019. Le règlement a été changé du fait de la modification de l'entrée de l'école.

Le Conseil Municipal **ADOpte** le règlement joint à la présente délibération, **DIT** que ce règlement sera applicable pour l'année scolaire 2018/2019.

6. Projet de création d'une nouvelle voie au Chemin des Combettes - Demande de subvention

Afin de désenclaver les quartiers résidentiels des Espuy et Escombau et ainsi sécuriser ces lieux, il apparaît primordial pour la Commune et ses habitants de créer une nouvelle voie à double sens au chemin des Combettes.

Ce projet s'inscrit dans le développement d'infrastructures en faveur de la mobilité. Cet équipement améliorera la sécurité des usagers avec création de stationnements. La Commune a fait établir des documents d'arpentage pour l'achat des terrains et une étude de projet a été faite par le Conseil départemental dans le cadre de la DACCT.

Les travaux s'élèverait à 168 000€ ht soit 201 600€ ttc auxquels il convient d'ajouter les frais d'acquisitions des terrains, les frais d'études et honoraires divers soit une estimation de 250 000€ ht.

Le Conseil municipal **APPROUVE** le projet de création d'une voie à deux sens au chemin des Combettes dont la dépense de l'opération est estimée à 250 000€ ht, **SOLLICITE** une subvention auprès de l'état dans le cadre de la DETR 2019 et du Conseil Régional dans le cadre du FRAT 2019.

Questions diverses

- Madame Plancher donne un compte-rendu du Congrès de maires de France qui a eu lieu à Paris du 20 au 22 novembre 2018. Monsieur de Cabissole était également présent.
- Madame Plancher présente le rapport de l'association Les Plus Beaux Villages de France sur l'organisation de la 1ere nuit romantique.
- Monsieur Bézert informe le Conseil de l'avancée du projet de remise aux côtes du parking du Caucadis en face de l'école.
- Monsieur le maire fait le point sur les travaux des propriétaires privés au-dessus du Chemin du Sengle. Après la réunion de fin de chantier ainsi qu'un nettoyage de la chaussée et des bas-côtés, le chemin pourra être ouvert.
- Monsieur Ferraro donne le détail des travaux et aménagements qui ont été fait à l'épicerie, à la boulangerie et à la mairie dans le cadre de l'accessibilité PMR.
- Monsieur Caron de Fromentel fait un compte-rendu de la commission développement durable de la CoVe.